

Le 10 octobre 2024

La pollution lumineuse : campagne de communication et récolte de données via Sentinelles de la Nature



A l'occasion du jour de la nuit, qui se déroule le 12 octobre 2024, Guyane Nature Environnement et l'association Kwata lancent la campagne « Sentinelles de la Nuit ». Les Sentinelles et tout citoyen.ne pourront faire remonter les informations concernant les éclairages illégaux et/ou nuisibles sur le territoire guyanais via l'outil Sentinelles de la Nature.

Cette campagne a pour but de recenser ces sources de pollution lumineuse afin de sensibiliser au maximum sur leurs impacts, très méconnus. En Guyane, cette question est d'autant plus importante sur les plages de pontes des tortues marines, des espèces protégées qui y sont très sensibles.

Une campagne nationale sur une pollution encore trop méconnue

Un grand nombre d'associations régionales membres du réseau [France Nature Environnement](#) lancent la campagne des Sentinelles de la Nuit entre octobre et novembre 2024. Cette campagne se base sur l'utilisation de l'outil [Sentinelles de la Nature](#) : une plateforme web et application mobile qui permet à chaque citoyen.ne d'alerter en cas de constat d'une dégradation en remplissant un formulaire en ligne¹.

La plateforme Sentinelles de la Nature est opérationnelle en Guyane depuis janvier 2022. **Les Sentinelles seront sollicitées entre le 12 octobre 2024 et le 30 novembre 2024 pour faire remonter des informations concernant la pollution lumineuse**, c'est-à-dire les éclairages artificiels susceptibles de perturber le vivant et/ou qui ne respectent pas la réglementation en vigueur.

En effet, du fait de ces nuisances, il existe une réglementation qui encadre différents éléments sur l'éclairage : la temporalité (les horaires), la quantité, les couleurs, ou encore l'orientation des différents types d'éclairages (voir l'[arrêté sur 27 décembre 2018](#)).

Une pollution qui impacte directement le vivant

La pollution lumineuse a des impacts sur la biodiversité (perturbation du cycle de vie d'espèces animales ou végétales, effet barrière des zones éclairées...). En Guyane, le sujet se pose particulièrement pour les éclairages artificiels à proximité des sites de ponte **qui mettent les tortues marines en danger**.

Les tortues marines s'orientent à terre grâce aux reflets de la lune et à la brillance de la mer. Elles se retrouvent donc désorientées par les lumières artificielles (éclairages publics, privés ou lampes flash sur la plage).

¹ application disponible sur l'[AppStore](#) et [Google Play](#), ou sur le site www.sentinellesdelanature.fr



Des solutions simples ont été proposées aux communes par [l'association Kwata](#) afin d'adapter les luminaires extérieurs. Les riverain.e.s ont également été sensibilisés au maximum à cette problématique. **Il faut souligner que les tortues marines sont [intégralement protégées](#)**, il est donc interdit de dégrader leur habitat. Les éclairages artificiels à proximité des plages sont interdits dans ce cadre, car ils impactent directement l'habitat des tortues marines.



Chaque année sur les plages de Cayenne et Rémire-Montjoly des 100aines de tortues sont désorientées (source : association Kwata)

Actions sur le terrain : des maraudes proposées aux bénévoles

Dans le cadre de la campagne Sentinelles de la Nuit, l'association Guyane Nature Environnement et l'association Kwata proposent d'organiser des maraudes, afin de recenser les éclairages nocturnes illégaux avec des bénévoles. Ces actions sur le terrain ont pour but de faire un état des lieux de la situation concernant la pollution lumineuse sur le territoire afin d'orienter au mieux les actions de sensibilisation à initier.

Plus d'informations :

- Dossier France Nature Environnement sur la [pollution lumineuse](#)
- Lien vers la campagne sur le site : campagne [Sentinelles de la Nuit](#)

Contacts :

Anar VALIMAHAMED – Chargée de projets Sentinelles de la Nature – 06 94 27 14 25
Matthieu BARTHAS – Président de Guyane Nature Environnement – 06 75 76 13 99
Association Kwata – Locaux de l'association – 05 94 25 43 31

Sentinelles de la Nature, comment ça fonctionne ?

1. Créez ou connectez-vous à votre compte Sentinelles via le site internet ou l'application mobile (disponible gratuitement sur Google Play ou l'App store) ;
2. Cliquez sur l'onglet "Campagne" et sélectionnez "pollution lumineuse" ;
3. La localisation précise s'enregistre automatiquement sur l'application. Sur le site web, vous pouvez placer le point sur la carte ;
4. Précisez l'horaire de l'éclairage et en quoi il est nuisible ;
5. Une photo et c'est terminé.

Il est possible de faire des signalements hors ligne en se connectant en amont, et en enregistrant les brouillons. Vous pouvez ensuite les valider quand vous avez une connexion.

